

développement sont effectivement presque incapables de se plier au programme environnemental qui leur est imposé. En définitive, les coûts seront élevés et la plupart des contribuables, y compris ceux des pays développés, ne sont pas encore prêts à les assumer pleinement.

Il n'existe pas de solution magique, et surtout pas au sein du GATT/OMC. Il faut chercher à trouver des solutions réalisables qui concourront de façon durable au progrès et dont les conséquences positives l'emporteront sur les effets négatifs.

Le système commercial peut jouer et joue effectivement un rôle important. Le commerce est l'une des principales forces motrices de la croissance économique dans le monde, croissance qui est essentielle à la promotion de la protection de l'environnement. Les faits montrent clairement qu'un régime d'échanges commerciaux ouvert, prévisible et non discriminatoire est un facteur nécessaire à l'augmentation de la richesse, condition préalable de l'amélioration de l'environnement. La modification des règles afin de faciliter le recours à des restrictions commerciales discriminatoires à l'étranger peut paraître avantageuse à court terme, mais elle serait contre-productive à long terme. La perte de possibilités d'exportation, surtout pour les pays en développement, entraînerait simplement la disparition d'une source de revenu nécessaire pour régler les problèmes environnementaux. Il en résulterait aussi une diminution de la confiance et de la coopération internationales, qui sont aussi nécessaires à la prospérité à long terme; en effet, peu de gouvernements accepteraient longtemps une telle ingérence dans leurs affaires intérieures sous forme de sanctions commerciales imposées par d'autres pays. De plus, il y aurait un grand danger de protectionnisme abusif.

Ces questions seront sans doute vivement débattues. En dernière analyse, toutefois, une chose est claire : même si le GATT/OMC peut fournir un appui à plusieurs égards, notamment en veillant à ce que les règles commerciales n'entravent pas les décisions de la communauté internationale sur des politiques et des programmes environnementaux, il ne doit ni rendre ni arbitrer ces décisions. Il ne doit pas non plus être le mécanisme par lequel est imposée ou surveillée la mise en application des normes ou des programmes de protection de l'environnement qui n'ont pas été acceptés à l'échelle internationale. Cela n'est ni souhaitable, ni négociable. Après tout, l'OMC n'est rien d'autre qu'un organisme réunissant à des fins commerciales les mêmes États que ceux qui se regroupent dans le cadre d'autres organismes pour discuter des questions environnementales. Les pays incapables de s'entendre sur les questions d'environnement dans les tribunes appropriées ont peu de chances de s'entendre au sein du GATT/OMC sur le recours à des sanctions